



Wallonie

URBANISME

AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial, il est saisi d'une demande de Permis d'Urbanisme.

Le demandeur est la srl Just Queen Belgique dont les bureaux se trouvent à Ottignies-Louvain-la-Neuve - Place de l'Univeristé, 16 .

Le terrain concerné est situé Av. de la Faculté-d'Agronomie, 8b à 5030 GEMBLoux et cadastré Division 1, section A numéro 224S2.

Le projet consiste en placement d'un distributeur de pizzas et de boissons sur un parking privé et présente les caractéristiques suivantes :

Art. D.IV.40 les demandes impliquant un ou plusieurs écarts aux plans communaux d'aménagement adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus schémas d'orientation locaux, ... ;

Le projet s'écarte du SOL dit "Orneau" sur le point suivant:

- implantation non conforme à la zone d'avant-cour végétale;

Le dossier peut être consulté les jours ouvrables à l'adresse suivante : Service Urbanisme – Parc d'Epinal à 5030 GEMBLoux.

A cet égard, nous vous demandons de prendre un rendez-vous auprès du Service Urbanisme soit par téléphone au 081/626.369 – 081/626.381 – 081/626.361 ou par courriel à urbanisme@gembloux.be

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès du Service Urbanisme mieux repris ci-dessus.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 29 avril 2024 au 13 mai 2024 au Collège communal, en indiquant la référence BC202400033 :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Collège communal, Parc d'Epinal à 5030 GEMBLoux ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@gembloux.be

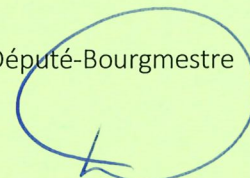
La Directrice générale



Vinciane MONTARIOL



Le Député-Bourgmestre



Benoît DISPA